

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00300

CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER (SIEMLY) A SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LA COMMUNE DE MARCENOD

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230030010

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER (SIEMLY) A SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LA COMMUNE DE MARCENOD

Le Service de distribution d'eau potable de Marcenod est alimenté principalement par des sources situées sur le territoire communal et sur les communes limitrophes. Il bénéficie de plus d'un secours du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY) en cas d'insuffisance des ressources communales.

Le Service de Marcenod est desservi de la façon suivante :

- Sources Les Groles, Bonnard, Printemps : réservoir de la Combe : desserte du bourg, des hameaux de l'Hôpital et de la Thomassière ;
- Sources de Bruneton : réservoir de Bruneton : desserte du bourg et des hameaux du Machizaud et des Flaches ;
- quelques logements isolés sont desservis par le SIEMLY.

Une étude de desserte en eau de Marcenod a été réalisée par le bureau d'études SUEZ Consulting (SAFEGE) en 2021. Celle-ci a retenu d'engager plusieurs opérations de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune.

La Direction de l'eau potable de Saint-Etienne Métropole souhaite donc mettre en œuvre ce programme de travaux.

Afin de sécuriser et de pérenniser l'alimentation en eau du service, il a été retenu de mettre en œuvre une interconnexion avec le SIEMLY au niveau du réservoir de Bruneton. Une canalisation va être mise en place pour permettre d'alimenter le réservoir de Bruneton via le réseau du SIEMLY situé sur la commune de Larajasse.

Un nouveau point de vente en gros va être mis en place sous maîtrise d'ouvrage du SIEMLY mais à la charge de Saint-Etienne Métropole au niveau de la commune de Larajasse. Celui-ci génère la mise en place d'une nouvelle convention en substitution de la convention précédente.

Les tarifs des services au 1er janvier 2023 sont les suivants :

En €uros H.T.	Part Syndicat	Part Délégitaire
Abonnement annuel	2,99 €/hab	52,34 €
0 à 1 500 m3	1,4526 €	0,5612 €
1 501 m3 à 10 000 m3	0,9806 €	0,5612 €
Au-delà de 10 000 m3	0,7644 €	0,5612 €

L'approbation de cette convention permet de définir les modalités techniques et financières de fourniture d'eau au service de Marcenod par le SIEMLY. Les conditions financières de vente d'eau ne seront pas modifiées par rapport à la convention précédente.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la nouvelle convention de fourniture d'eau par le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais – Service de Marcenod ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de fourniture d'eau ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau Potable.**

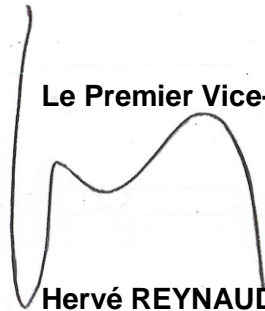
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD